

N° 17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Objet :** Avenant à la convention de financement des travaux de l'Etablissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) Arthur Groussier par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-39 et suivants et L.312-6;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la convention PAI 2019 secteur personnes âgées entre l'ARS Ile-de-France et le CASVP signée le 4 mars 2020 concernant l'EHPAD Arthur Groussier ;

Vu le projet d'avenant à la convention PAI 2019 secteur personnes âgées entre l'ARS Ile-de-France et le CASVP ;

Vu le mémoire présenté par Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant à la convention de financement des travaux de l'Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) Arthur Groussier par l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France ;

**Délibère**

**Article 1**

Le calendrier de réalisation de l'opération de travaux est actualisé comme suit :

Calendrier technique de l'opération	
- Date prévisionnelle de lancement des travaux :	Juin 2021
- Date prévisionnelle de livraison du bâtiment :	Mars 2024
- Date prévisionnelle de mise en service :	Septembre 2024

**Article 2**

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer l'avenant relatif à la convention de financement des travaux de l'EHPAD Arthur Groussier dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement 2019.

 La Directrice Générale  
Secrétaire du Conseil d'Administration

 **Le Directeur Adjoint des Solidarités**

  
Jeanne SEBAN  
Jim BOSSARD

La Présidente  
du Conseil d'Administration  
Léa FILOCHE

Adjointe à la Maire de Paris  
chargée des solidarités  
de l'hébergement d'urgence  
et de la protection des réfugiés

Léa FILOCHE